

REGLEMENT

Art. 1 - Présentation

Cette manifestation est une **balade touristique** se déroulant **sur routes ouvertes** à la circulation. L'équipage de chaque véhicule recevra au départ une décharge à signer pour la participation.

Art. 2 - Véhicules admis

L'organisation se réserve le droit d'accepter ou de refuser sans justification toute demande d'engagement. Les véhicules non immatriculés ne sont pas admis.

Art. 3-Véhicule

Tout véhicule participant doit être assuré conformément à la réglementation en vigueur, et aucun recours ne pourra être formulé envers l'organisation. Une roue de secours est obligatoire pour chaque véhicule.

Art. 4 - Conducteur

Le conducteur devra être en possession de la carte grise du véhicule, des documents d'assurance, du permis de conduire. Le conducteur ne devra pas faire l'objet d'une suspension du permis de conduire.

Les participants devront se conformer au code de la route, aux arrêtés municipaux des localités traversées, ainsi qu'aux articles du présent règlement.

Les conséquences des infractions ne pourront en aucun cas être supportées par l'organisation, et resteront à la charge des participants. De même nous nous dégageons de toute responsabilité quant aux conséquences d'une conduite en état d'ébriété.

Art. 5 - Assurance

Les véhicules devront être couverts par une assurance responsabilité civile et personnes transportées. Les dommages matériels et corporels des participants, et entre participants, ainsi que le vol n'est pas assuré. L'assistance du véhicule, la responsabilité civile, et la protection juridique est à la charge du conducteur, et ne pourra en aucun cas être supportées par l'organisation.

Art. 6 - Vérifications

L'organisation pourra refuser le départ à tout véhicule non conforme aux règles de sécurité.

Art. 7 - Déroulement

Cette ballade ne comporte aucune notion de vitesse; en conséquence aucun chronométrage des temps de parcours ne sera effectué. Les horaires sont simplement donnés à titre indicatif.

Art. 8 - Réclamations

Cette manifestation se déroulant sous le signe de la convivialité, aucune réclamation ne sera admise. Du fait de son engagement, chaque participant accepte de se conformer aux décisions de l'organisation.

Art. 9 – Modifications

L'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie du programme en fonction des circonstances.



Italian Cars Club, vos voitures, notre passion !
Association régie par la loi du premier juillet 1901 et par le décret du 16 août 1901

RECONNAISSANCE ET ACCORD

(Document à remettre au départ de la balade auprès de l'organisation)

Par ma signature, je déclare que toutes les informations contenues dans le règlement sont correctes. En outre, je reconnais et en approuve intégralement les termes et conditions liés à ma participation à cette manifestation.

Nom, date et signature

<u>Pilote</u>	<u>Copilote</u>
Nom :	Nom :
Date :	Date :
Signature :	Signature :



Italian Cars Club, vos voitures, notre passion !
Association régie par la loi du premier juillet 1901 et par le décret du 16 août 1901